



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Eau**

**Synthèse des observations du public sur le
projet d'arrêté fixant les périodes d'ouverture
de la pêche en eau douce pour les espèces non
migratrices pour l'année 2023**

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Dates et lieux de consultation

Conformément à l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté sus-visé a été mis en consultation par voie électronique sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques et sur support papier dans les sous-préfectures d'Oloron-Sainte-Marie et de Bayonne sur demande présentée conformément à l'article D. 123-46-2 du code de l'environnement. Aucune demande de consultation sur support papier n'a été formulée.

La consultation a eu lieu du 9 septembre 2022 au 30 septembre 2022 inclus.

Le public a pu faire valoir ses observations :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
- par courrier à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques
Service Eau – Cité administrative – Boulevard Tourasse – CS 57577
64032 Pau Cedex

Synthèse sur les observations du public

Il n'y a pas eu d'observation du public émise lors de la consultation.

Fait à Pau, le 10 octobre 2022